# Compte-rendu de réunion du 24/03/2026

Quartier des Hauts de Pouilly à Saint-Genis-Pouilly

## Participants

- Albéric DELAMOTTE (5ème adjoint)
- Agnès BINGHAM (conseillère déléguée)
- Moussa IBRAHIM (services techniques)
- Florian CASSAYRE (APICY)
- Jacqueline CATTANEO (APICY)
- Marion PLEWINSKI (APICY)


**Rue Boby Lapointe** ..... **1**
Stationnements aux abords de passages piétons ..... 1
Stationnements abusifs ..... 2
Double-sens cyclable ..... 3
**Rue Aimé Césaire** ..... **4**
Transition piste cyclable rue Aimé Césaire ..... 4
Entrée de garage du Parc de Jules I ..... 5
**Rue Lucie Aubrac** ..... **6**
Surfaces podotactiles obsolètes ..... 6
Panneaux de fin de zone 30 km/h obsolètes ..... 8
**Rue de Pouilly** ..... **9**
Travaux et absence de signalétique pour les cyclistes ..... 9
Panneaux contradictoires ..... 10
Non respect des feux ..... 11
**Rue des champs Fusy** ..... **12**
Camion qui dépasse sur le trottoir ..... 12
**Rue des Hautains** ..... **13**
Panneau sur le trottoir ..... 13
Abri de bus dangereux ..... 14
Bancs ..... 15

# Rue Boby Lapointe

## Stationnements aux abords de passages piétons

**Observation**

- Des places de parking de véhicules motorisés se situent en amont de passages piétons. D'après l'article L118-5-1 du code de la voirie routière, ces espaces doivent être libérés à 5 mètres d'ici la fin de l'année calendaire
- Ceci concerne 3 passages piétons, pour 6 places au total puisqu'il s'agit d'un sens unique (cf. zones en rouge). Une 7ème place est théoriquement concernée, sur le parking en bout de rue au niveau du panneau d'affichage
- Il n'y a pas de stationnement pour les vélos dans ce quartier, hormis devant l'école (réservé aux enfants de l'école) et devant l'entrée de la salle Boby Lapointe (8 supports de type pince-roues)

**Proposition**

- Ce document technique du CEREMA fournit des recommandations concrètes sur la transformation de ces stationnements
- Comme la rue est large, à sense unique et limitée à 30 km/h il n'est pas utile de libérer plus de 5 mètres de chaque côté
- Certaines de ces places pourraient être converties en arceaux pour vélos, le besoin étant réel

## Stationnements abusifs

**Observation**

- De nombreuses places sont utilisées même en dehors des horaires de l'école, certaines par des véhicules dits "tampons"
- Le matin les jours d'école, nous observons également des parents s'arrêtant en double file, créant parfois des situations dangereuses (baisse de visibilité pour les autres usagers)

**Proposition**

- Ceci nous conforte dans l'idée que toutes ces places ne sont pas utiles pour l'école, puisqu'elles sont déjà prises avant que les parent ne déposent leurs enfants
- Éventuellement songer à transformer ces places en zone bleue (durée limitée). Faire contrôler le stationnement par des agents ASVP voire de la police municipale

## Double-sens cyclable

### Observation

- La rue est très large et située dans une zone 30 km/h
- Elle est localisée devant l'école éponyme, et entre deux segments de pistes cyclables bidirectionnelles
- En France, les cyclistes et utilisateurs d'EDPM peuvent emprunter toutes les routes situées dans les zones 30 km/h, y compris et notamment en sens contraire lorsque la rue est à sens unique (article R110-2 du code la route)

### Proposition

- Hors arrêté du maire interdisant la circulation à ces utilisateurs, la signalétique doit normalement être adaptée pour indiquer clairement cette autorisation. Nous pensons que ceci bénéficierait également aux parents souhaitant déposer leurs enfants à vélo à l'école, afin de faciliter l'entrée sur la piste cyclable rue Aimé Césaire
- Ceci se matérialise par un panonceau M9v2 ("sauf cyclistes") à installer sous sous le panneau B1 ("sens interdit") existant, et de l'autre côté l'installation d'un panneau C24a pour indiquer aux automobilistes l'existence du double sens cyclable

# Rue Aimé Césaire

## Transition piste cyclable rue Aimé Césaire

**Observation**

- La piste cyclable s'arrête brusquement au sud de la rue Aimé Césaire, sans indication sur la direction à suivre
- Un passage piéton se trouve à proximité mais n'est pas aligné avec la fin de la piste

**Proposition**

- En supprimant la place de stationnement qui n'est pas conforme, l'aménagement pourrait être repensé
- Le trottoir pourrait alors être abaissé à cet endroit-là afin de laisser entrer/sortir les cyclistes

## Entrée de garage du Parc de Jules I

**Observation**

- L'entrée au Parc de Jules I se fait via une petite impasse
- Cette impasse sert de stationnement à de nombreux véhicules, qui n'ont ensuite pas la place pour manoeuvrer et sont contraints de sortir en marche arrière et à contre-sens sur la traversée des piétons et cycles, les mettant ainsi en danger
- Certains de ces véhicules stationnement à cheval voire entièrement sur la piste cyclable, bloquant l'accès aux PMR, poussettes et cyclistes
- Le trottoir est également utilisé par de nombreux scooters, forçant les piétons à se déporter sur la piste cyclable

**Proposition**

- Étant donné que des places de parking sont situées à moins de 50 mètres rue Boby Lapointe, le stationnement ici n'est pas justifié. Nous proposons de modifier l'aménagement afin de ne pas inciter l'arrêt des véhicules (zone en rouge sur l'image), et ainsi réduire le risque d'accident lors de manoeuvre en marche arrière
- L'ajout de potelets (points bleus sur l'image) éviterait à des véhicules de monter sur la piste cyclable. Leur efficacité a été démontrée aux autres endroits de la commune où ils ont été installés
- Modifier le régime de priorité afin de donner la priorité aux cyclistes, étant donné qu'il s'agit d'une entrée de garage avec peu de trafic
- Ajouter des places de motos dans le quartier, afin qu'elle se stationnent légalement

# Rue Lucie Aubrac

## Surfaces podotactiles obsolètes

**Observation**

- Deux surfaces podotactiles sur la rue Lucie Aubrac mènent nulle part
- Ces surfaces correspondent à d'anciens aménagements pour l'arrêt de bus qui se trouvait avant la transformation en places de stationnement. Cette obsolescence date d'au moins 2018 (mais après 2013)

**Proposition**

- Supprimer ces surfaces afin de ne pas induire en erreur les personnes malvoyantes qui pourraient les confondre avec des passages piétons

## Muret en béton

**Observation**

- Un muret en béton d'un mètre de haut est situé à l'entrée du chemin piéton menant à la rue de Pouilly, derrière l'école Boby Lapointe

**Proposition**

- Appliquer une bande réfléchissante afin que le muret soit visible de nuit

## Panneaux de fin de zone 30 km/h obsolètes

- **Observation**
  - Une paire de panneaux de fin et début de zone 30 km/h (B51 et B30) sont présents sur la voirie entre la fin de la rue Lucie Aubrac et le début de la rue des Crêts
  - Hors, la commune est théoriquement entièrement en zone 30 km/h
  - Il y a également un marquage de zone au sol, en blanc, partiellement effacé
  - À noter qu'un panneau de ce type a déjà été retiré récemment suite à nos remarques (il reste le mât)
- **Proposition**
  - Supprimer cette paire de panneaux, qui sont incohérents puisqu'ils n'ont aucune correspondance d'entrée/sortie de zone à la fin de la rue des Crêts
  - Utiliser un marquage coloré au sol pour rappeler l'existence de la zone 30 km/h
  - Alternativement, utiliser les mâts existants pour rappeler la zone 30 km/h

# Rue de Pouilly

## Travaux et absence de signalétique pour les cyclistes

**Observation**

- Des travaux ont débuté entre la rue des Crêts et l'école Boby Lapointe
- La piste cyclable est condamnée dans la direction sud, mais aucune signalétique en amont ne l'indique
- Les cyclistes traversent à contre-sens sur la surface de peinture verte, se mettant en danger, ou bien empruntent le trottoir qui est extrêmement étroit

**Proposition**

- Penser une déviation pour les cyclistes et ajouter une signalétique adaptée
- S'assurer lors de futurs travaux que les déviations sur des itinéraires cyclables soient pensées et signalées correctement

## Panneaux contradictoires

**Observation**

- Un panneau d'interdiction de tourner à gauche est situé en sortie du parking de la salle Boby Lapointe
- Ce panneau servait du temps où la route avait des séparateurs en plastique, aujourd'hui il n'est a priori plus applicable
- Depuis le début du chantier sur la rue de Pouilly, il n'est plus possible de tourner à droite. Toute sortie du parking est donc théoriquement verbalisable, ce qui est absurde
- Le régime de priorité entre les automobilistes et les cyclistes n'est pas clair

**Proposition**

- Retirer le panneau d'interdiction de tourner à gauche
- Ajouter une ligne de cédez le passage pour l'entrée et la sortie du parking afin que les automobilistes laissent passer les cyclistes. En effet, la continuité des itinéraires cyclables, en particulier au niveau des intersections, constitue une recommandation fondamentale pour favoriser l'utilisation de ces derniers

## Non respect des feux

**Observation**

- En l'espace de quelques minutes, nous avons été témoins de feux rouges non respectés par un total de 3 véhicules
- Florian rapporte observer régulièrement des véhicules franchir ces feux rouges dans les deux sens, parfois pendant les horaires d'entrée ou de sortie d'école
- Les enfants traversent parfois en courant, sans attendre que le feu piéton ne passe au vert
- Le panneau clignotant avertissant l'existence du passage piéton est situé du côté gauche de la route pour les automobilistes se dirigeant vers le nord, et est partiellement masqué par le feu

**Proposition**

- Effectuer des contrôles et verbaliser les contrevenants (feu rouge non respecté ou vitesse excessive)
- Faire de la prévention à l'école sur le rappel des règles de base de la sécurité routière
- Lors du réaménagement, repenser le positionnement des panneaux

# Rue des champs Fusy

## Camion qui dépasse sur le trottoir

**Observation**

- Un camion est garé dans un parking privé et dépassé de plus d'un mètre sur le trottoir avoisinant, créant une nuisance pour les piétons

**Proposition**

- Avertir le propriétaire du véhicule qu'il ne doit pas dépasser sur le trottoir

# Rue des Hautains

*(une réunion dédiée sera organisée pour le quartier des Hautains)*

## Panneau sur le trottoir

**Observation**

- À l'entrée du collège Jacques Prévert, un panneau de signalisation est situé au milieu du trottoir et à hauteur d'épaules
- Des PMR ne pourraient pas passer ici, la règle générale étant de 1,40 mètres de large minimum, avec des tronçons ponctuels de 1,20 mètres tolérés
- Il y a également un risque de se cogner la tête, notamment pour de jeunes enfants et adolescents
- Une ligne de désir est clairement visible dans l'espace vert adjacent, démontrant que le trottoir est justement évité par ses utilisateur à cause de ce mobilier dangereux

**Proposition**

- Déplacer ce panneau hors du trottoir

## Abri de bus dangereux

**Observation**

- 4 abris de bus ont récemment été installés dans la rue des Hautains (2 de chaque côté)
- Ces abris se composent d'une petite cloison transparente d'un côté, et d'un grand panneau publicitaire opaque de l'autre
- Côté est, l'emprise du panneau publicitaire est telle que les piétons sont forcés de se déporter sur la piste cyclable pour contourner l'abri. Et ce, sans aucune visibilité. Côté ouest il n'y a pas de piste cyclable, donc pas de problème
- Nous trouvons ce mobilier particulièrement dangereux à cet endroit

**Proposition**

- Si possible, remplacer ce mobilier par un modèle moins profond et qui ne masque pas la visibilité
- Autrement, indiquer avec de la peinture au sol qu'il s'agit d'une zone de rencontre afin de faire ralentir les cyclistes

## Bancs

**Observation**

- Une rangée de bancs a été installée rue des Hautains

**Proposition**

- Nous trouvons les bancs sont trop nombreux à cet endroit ; pour de futures installations de mobilier, une meilleure distribution dans la commune serait préférable, d'autant que ce lieu est bruyant
- De même, pour de futures installations, nous suggérons d'éloigner les bancs du trottoir